

Guide pratique du militant



La formation syndicale



Sommaire

AVANT-PROPOS |

Prenons le temps de former et de nous former CGT	3
La formation, une réalité à portée de tous	4

1	LA FORMATION SYNDICALE DE LA CGT	6
	▪ La formation syndicale, ça se passe comment ?	7
	▪ La formation syndicale : quel cursus ?	9
	▪ Nos règles de vie	11
	▪ Les droits à la formation syndicale	12
	▪ Formations CSE et SSCT	16

2	DE NOUVEAUX DROITS À CONQUÉRIR POUR SE FORMER CGT	19
----------	--	-----------

3	LES STAGES SYNDICAUX DE LA FEDERATION	21
	▪ Animation d'un syndicat	22
	▪ Délégué syndical central	23
	▪ Syndicalisation, Qualité de Vie Syndicale	24
	▪ Ingénieurs, Cadres et Techniciens	25
	▪ Communication	26
	▪ Formateurs	27
	▪ CSE	28
	▪ CSE-SSCT	29

4	ANNEXES	30
	▪ Modèle de demande de congé formation économique sociale et syndicale	31
	▪ Modèle de demande de congé formation pour les élus CHSCT ..	32
	▪ Modèle de demande de Congé de Formation Economique pour les élus au CSE	33
	▪ Modèle de demande de congé de formation SSCT	34

Prenons le temps de former et de nous former CGT

Et n'attendons pas de ne plus avoir que ça à faire...

Nous vivons un temps de régression sociale sans précédent.

Les gouvernements successifs, soutenus activement par le Medef et l'UIMM, et relayés par des médias partisans, attaquent les droits des salariés sans relâche. Parce que notre syndicalisme est en capacité de s'opposer à la casse de notre industrie et de nos services publics, en proposant des alternatives réalistes et progressistes, les attaques contre notre organisation et nos militants ne nous laissent pas beaucoup de répit.

Quand nous parlons solidarité, partage des richesses, justice sociale, on nous répond rentabilité, mise en concurrence des peuples et des salariés entre eux, et flexibilité à outrance. Le slogan célèbre de Margaret Thatcher, « This Is No Alternative » est largement dispensé dans tous les médias, et présenté comme une évidence incontournable.

Nous le savons, une autre société est possible. Une société qui serait respectueuse de l'être humain et de son travail, une société où l'argent deviendrait un moyen et non plus une finalité, une société où les entreprises auraient pour objectif de développer nos industries et nos services publics, afin de permettre à toutes et à tous de vivre de son travail et de s'y épanouir. Mais comment résister à ce discours envahissant ? Comment se convaincre

soi-même pour pouvoir convaincre les salariés ?

Comment acquérir les connaissances dont nous avons besoin pour d'abord contrer ces attaques, pour ensuite construire des alternatives avec les salariés ?

Les formations syndicales sont des moments privilégiés pour débattre ensemble et construire les connaissances dont nous avons besoin.

Ce n'est pas un hasard si gouvernement et patronat tentent de torpiller la formation syndicale, par la mise en place récente de formations communes.

C'est justement pour faire front aux attaques patronales, en portant des alternatives, que nous devons nous former CGT efficacement, et maintenant.

Se former CGT, c'est se dégager de la pensée unique pour apprendre à penser librement. Se former CGT, c'est travailler à sa propre émancipation pour réfléchir et construire collectivement.

Alors même si notre activité militante est très exigeante en temps et en énergie, nous devons plus que jamais nous former, et former CGT.

Prendre du temps pour se former CGT, c'est soigner notre organisation, c'est construire la mobilisation !

La formation, une réalité à portée de tous

L'ensemble de nos formations se déroule au Centre de Formation CGT Benoît Frachon à Courcelle. Notre camarade métallo Giuseppe Luca-telli nous explique pourquoi ce lieu est si important...

Aller à une formation c'est toujours une expérience, de quelques jours seulement, mais qui peut cependant laisser dans la mémoire de ceux qui y ont participé le souvenir d'heures exceptionnelles passées ensemble.

Aller au centre de formation Benoit Frachon à Courcelle, c'est l'occasion pour la plupart des syndiqués de vivre un peu. Loin du travail, des familles et des enfants, on peut enfin donner libre cours à nos envies d'indépendance, d'autogestion et, pourquoi pas, de se laisser aller un peu. Au travail on ne nous parle jamais de ça.

Vous venez de prendre le train et vous détestez ça. Si vous venez pour la première fois au centre Benoit Frachon, je suis à peu près sûr que vous allez vous perdre dans le labyrinthe des stations du métro parisien et vous faire bousculer par des gens trop pressés. Vous préférez de loin rester chez vous à regarder les passants derrière la vitre de la cuisine. Mais vous êtes parti.

Vous voilà entré dans le centre de formation CGT. C'est un territoire immense, au sud de Paris, dans la vallée de la Chevreuse. Imaginez ! Un lieu où des hommes et des femmes rêvent, quelques dizaines d'ouvriers, une poignée d'employés et des techniciens qui ont décidé à cette époque, qui n'est justement pas n'importe laquelle, de consacrer du temps, de la réflexion et du travail, à faire en sorte que les

utopies se réalisent. Ce sont autant de vies portées par la culture, bousculées par l'Histoire, portées par une envie de changement. Courcelle, c'est des sensations, de l'émotion, des rêves, des fantasmes, des tragédies, des joies... Autant de vies, autant de d'histoires à écouter !

Quatre espaces s'offrent à vous, comme les quatre points cardinaux : à l'Est, celui de vos premiers pas dans le centre avec l'accueil, le restaurant et les chambres ; au Nord celui de votre détente, le « Coinvial » avec le bar où on refait le monde ; à l'Ouest, les bâtiments pédagogiques dédiés à la formation (vous êtes venus avant tout pour ça) ; au Sud, la bibliothèque et la galerie des portraits pour imaginer, le parc pour méditer, la salle d'activités physiques pour suer et évacuer les excès.

Le centre Benoit Frachon a ses amis célèbres comme Alain, le directeur, Lionel, le responsable pédagogique et culturel, Rudy, le documentaliste et organisateur des cafés littéraires, mais



surtout tous ces cœurs généreux qui le font vivre : les militants syndicaux qui viennent former d'autres camarades.

Pourquoi aiment-ils revenir à Courcelle, Serge, Nadine, Franck, Hortensia, Vincent, Véronique, Frédéric, Odile, Daniel, Miguel, Giuseppe, Christian, Mariannick, Nathalie, Aurélie, François, Alain, ouvriers,

employés, techniciens, cheminots, travailleurs de la fonction publique et du privé, stagiaires et formateurs ? Pourquoi une fois rentré à la maison on se met à parler du Centre ? Parce que tous, nous avons aperçu simplement une petite flamme têtue, irréductible, narquoise, un petit feu fraternel et revendicatif.

Giuseppe Lucatelli

« OUVRIERS SYNDICALISTES, dans le maquis, nous avons vécu une vie fraternelle avec des ingénieurs, des militaires, des intellectuels. Nous avons senti ce qui nous unissait et aussi ce qui nous séparait. Ensemble nous avons eu l'occasion et le temps de lire, de réfléchir et d'échanger des idées. Nous avons connu une culture qui nous a inspiré à la fois du désir et de la méfiance. Intellectuels et manuels, nous défendions les mêmes valeurs ; nous n'avions pas le même langage. Nous n'avions pas une culture commune. Pourtant, dans nos revendications, le droit au savoir est inséparable du droit au bien-être. Hier, dans les Collèges du travail, nous avons cherché à nous instruire et à nous former. Nous avons été déçus. Nous n'avons pas toujours trouvé la nourriture dont nous avions besoin. Aujourd'hui, dans les Bourses du travail, dans nos usines, avec l'aide de ces ingénieurs et de ces intellectuels que nous avons connus, nous nous préparons à être des délégués d'entreprise. L'éducation, nous le savons, est, après le pain, le premier besoin du peuple. Mais rien de ce qui existe - ni les cours publics, ni les cours postsecondaires - ne correspond à nos aspirations. En étroite collaboration avec des instituteurs, des professeurs syndicalistes, nous reprendrons l'éducation ouvrière sur de nouvelles bases. »

Extrait du manifeste
de Peuple et Culture 1945





1 | La formation syndicale CGT

La formation syndicale, ça se passe comment ?

C'est qui ?

Les formateurs CGT sont avant tout des militants, qui se sont formés à la pédagogie CGT. Ce ne sont pas des professionnels de la formation, mais des camarades qui s'appuient sur leur parcours syndical pour partager leur expérience et leurs connaissances. Être formateur à la CGT, c'est s'enrichir de l'expérience de tous les participants aux formations, et contribuer à donner de la force à notre organisation.

Développer notre organisation pour gagner des droits nouveaux et aller vers une société plus juste, cela passe par la transmission de tous les savoirs et savoir-faire ce que nous avons acquis au cours de notre activité, pour préparer l'avenir de notre CGT.

Être formateur CGT, c'est partager dans une salle de formation tout ce nous avons appris au travers de notre pratique, et c'est préparer l'avenir de notre organisation.

C'est pour qui ?

Tous les syndiqués doivent pouvoir bénéficier de formations syndicales **adaptées à leurs besoins, et aux besoins de l'organisation.** Former les syndiqués qui n'ont pas (ou pas encore) de responsabilité syndicale ou électorale, c'est anticiper les besoins de notre organisation, et se donner les moyens d'avoir des militants à l'aise dans leur engagement. C'est de cette manière

et seulement de celle-là que nous travaillerons efficacement au développement de notre syndicalisme.

C'est au syndicat de proposer la formation adaptée à chacun des syndiqués : pour apprendre à connaître la CGT, pour se préparer à un mandat ou à une responsabilité syndicale, pour être acteur de son syndicat toute sa vie militante.



Combien ça coûte ?

La formation syndicale ne devrait rien coûter. Ceci dit, elle n'est pas gratuite. Le coût d'une formation, c'est le matériel pédagogique, la restauration, les frais des formateurs, l'hébergement... Elle est donc facturée par la Fédération à la structure qui envoie le stagiaire en formation. Cela n'est pas valable pour toutes nos formations : quand nous formons les Délégués Syndicaux Centraux ou les formateurs, la Fédération prend l'intégralité des coûts en charge, parce que c'est notre investissement sur l'avenir de notre organisation.

La contribution financière, quand elle est demandée, ne doit pas être un obstacle à la participation des camarades. En cas de difficulté liée à cette contribution, la Formation Syndicale fédérale trouvera une solution avec l'organisation de la ou du camarade concerné-e.

Comment ça marche ?

La formation syndicale CGT est avant tout basée sur la diversité des échanges entre tous les acteurs de la formation : stagiaires et formateurs.

Les stagiaires sont acteurs de leur formation : ce sont eux qui participent à son animation, et à sa richesse. Notre formation syndicale CGT, c'est une histoire qui est construite par tous les participants.

Le contenu des formations détermine leur durée, ce qui veut dire que **chaque moment de la formation a une importance dans la cohérence globale du stage**. Il faut réaffirmer qu'un stagiaire doit prendre ses dispositions pour participer à la totalité du stage, et en respecter les horaires (souvent définis en début de stage avec les stagiaires eux-mêmes).



La formation syndicale, quel parcours ?



La formation syndicale CGT est construite de telle sorte qu'elle favorise l'acquisition progressive des connaissances. Elle donne les outils nécessaires pour être en capacité d'analyser les situations, et décider de l'action en conséquence.

De la même manière que l'on n'aborde pas des études sans avoir acquis un socle de connaissances, **chaque formation CGT s'appuie sur la précédente**. Les syndiqués peuvent s'insérer dans cette démarche de formation continue, afin de se donner toutes les chances de progresser harmonieusement, à leur rythme.

Il ne s'agit pas là d'obtention de diplômes, de gravir des échelons, ou d'évoluer dans une carrière syndicale, mais bien **de donner à tous nos syndiqués des bases solides et partagées par tous**.

La formation syndicale doit d'abord **planter nos points de repère CGT**, pour que le syndiqué participe concrètement à la construction d'un rapport

de forces favorable aux intérêts des salariés, autour d'objectifs revendicatifs construits avec eux.

Se former pour être acteur tout au long de son parcours syndical

La formation pour être auteur, acteur et décideur toute sa vie : ce sont les formations qui permettront à tous les syndiqués de connaître la CGT, de se perfectionner au fil de leur parcours syndical, et d'engranger des connaissances sur les sujets d'actualité, et sur nos propositions.

Dès l'adhésion, proposer au nouveau syndiqué une formation dite « l'accueil » qui lui apprendra qui nous sommes, quelles sont nos valeurs, comment nous les faisons vivre. Ces formations sont organisées par les syndicats, les Unions Locales, les USTM...

La première acquisition de connaissances. C'est la Formation Syndicale Générale de 1er niveau (FSG1), organisée par les Unions Locales.

L'approfondissement de ces connaissances. C'est la Formation Syndicale Générale de 2ème niveau (FSG2) organisée par les Unions Départementales.

Se former au mandat

Ce sont les formations pour répondre aux mandats donnés par les salariés dans les élections professionnelles, essentiellement les formations proposées aux membres des CSE (Comité Social et Economique), et aux commissions SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail).

Aucun militant ne devrait entamer un mandat représentatif des salariés sans avoir auparavant suivi la formation adaptée. Il en va de notre crédibilité et de notre efficacité. Les formations aux mandats sont dispensées par des nuées de cabinets d'experts, mais qui ne proposent que des connaissances techniques. Ce sont aussi parfois des officines patronales qui veillent à ne pas donner d'outils trop efficaces aux stagiaires, au cas où ils décideraient de s'en servir...

La CGT dispense ces formations, avec une particularité essentielle : nul règlement, nulle loi, nest à prendre sans

y appliquer la démarche CGT. Notre stratégie de lutte et notre démarche démocratique sont présentes tout au long des formations, sans pour autant occulter les aspects plus techniques. Notre différence est que la formation CGT est une formation militante, traversée en permanence par notre projet de société.

Se former à la responsabilité syndicale

Il s'agit des formations aux responsabilités telles que Délégué Syndical Central ou Formateur...

De la même manière que la formation au mandat, aucun militant ne devrait assumer des responsabilités syndicales sans y avoir été formé au préalable. Si une prise de responsabilité syndicale se construit aussi par la pratique syndicale et l'information, la formation syndicale est incontournable.

Se former dès la prise de responsabilité donne les bases indispensables pour bien vivre sa responsabilité, et l'assumer au mieux pour le militant, et pour l'organisation.



Nos **règles** de vie



Pour bien fonctionner, toutes nos activités ont besoin de règles de vie partagées par toutes et tous. La formation syndicale n'échappe pas à cette règle.

S'inscrire à une formation n'est pas un acte anodin, c'est un engagement.

Sur la base des inscriptions enregistrées, l'organisation va réserver une salle, des moyens... et mobiliser des camarades qui seront formateurs. Ces camarades formateurs vont travailler plusieurs semaines à l'avance, pour que leurs interventions se placent au plus près des besoins des stagiaires. D'autres camarades, stagiaires, vont s'organiser pour être disponibles aux dates prévues.

Une annulation de participation à une formation peut remettre en cause la tenue du stage. En effet, pour être efficace, un stage nécessite un nombre minimum de participants. Annuler sa participation, c'est faire prendre aux autres le risque de l'annulation de la formation. Et une formation annulée, c'est la frustration des camarades qui avaient organisé leur participation, et c'est les priver de la formation qu'ils ont choisie. C'est aussi souvent un dédommagement financier que l'organisateur devra verser au centre qui accueille les stages.

C'est dire l'importance de l'engagement que nous prenons à travers un projet de départ en formation. Et ce peut être l'occasion de résister aux exigences patronales sur nos agendas !

Une formation CGT, c'est une progression pédagogique qui est construite sur un ou plusieurs jours. Chaque journée de formation s'appuie sur les savoirs et savoir-faire acquis durant la journée précédente, et c'est ainsi que nous construisons nos connaissances de la meilleure manière.

Cela implique que nos formations puissent démarrer le jour et à l'heure prévus, avec l'ensemble des participants, et que nous puissions la terminer tous ensemble. Une formation CGT, c'est une aventure commune où chacune et chacun est important.

Parce que la formation est une histoire que nous construisons collectivement, s'absenter même quelques heures durant le stage, c'est prendre le risque de se perdre au retour dans la formation, et de gêner la progression du groupe.

C'est en respectant ces règles toutes simples que nous continuerons à avancer dans la formation syndicale.

Les **droits** à la formation syndicale

Nos droits à la formation syndicale sont le fruit de luttes, et ces droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas !

La question des droits à la formation syndicale est particulièrement sensible. Partout où il le peut, le patronat tente de remettre en cause le droit à la formation syndicale. Il est important de mener la bataille dans les entreprises pour déjouer ces stratégies, mais aussi de mettre en œuvre toutes les solutions permettant de continuer à former nos syndiqués.

C'est en utilisant notre rapport de forces pour obtenir de nouveaux droits syndicaux, que nous ferons progresser notre capacité à armer les militants face aux directions d'entreprises. Ne perdons jamais de vue que notre exigence de nouveaux droits syndicaux est légitime, ce sont ces droits qui nous permettent de faire avancer les revendications des salariés.

Bien connaître nos droits, et les utiliser, c'est travailler à leur pérennité.

Exigeons le respect de nos droits, et revendiquons leur développement. C'est aussi en démontrant que ces droits sont insuffisants, que nous en obtiendrons de nouveaux !

Gare aux formations communes !

Les patrons l'ont bien compris ! C'est pour cela qu'avec la complicité du gouvernement, nous allons devoir faire face à la mise en place de **formations communes**, qui, sous couvert de « neutralité », prétendent former syndicalistes et employeurs, tous ensemble ! Or nous savons très bien ce qu'est la « neutralité » par ces temps de conditionnement des cerveaux...

L'article 33 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation





des parcours professionnels, prévoit que « les salariés et les employeurs ou leurs représentants peuvent bénéficier de formations communes visant à améliorer les pratiques du dialogue social dans les entreprises... »

Les salariés seront amenés à utiliser leurs droits à 12 ou 18 jours de Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale, au détriment de la formation dispensée par leur organisation ! Alors que les employeurs n'auront qu'à puiser dans la formation professionnelle...

Par ces actions, le patronat veut prendre la main sur notre formation pour tenter de transformer les militants en techniciens du social au service de l'entreprise et de ses dirigeants, sans plus aucune relation avec les salariés !

Les organisations syndicales n'auront aucune maîtrise des contenus des formations ! Le décret pose la « neutralité » comme première exigence. Sans aucun doute, ces formations seront

résolument partisans, à la solde de la pensée unique largement déversée par le pouvoir en place relayé par les médias.

L'instauration de ces formations communes s'inscrit dans la logique d'une transformation radicale des relations sociales dans les entreprises, à partir d'une conception d'un dialogue sociale basé sur le consensus permanent.

Si ces formations communes se développaient, elles se substitueraient aux formations dispensées par les organisations syndicales. A terme, ce serait l'avenir de la formation syndicale qui serait mis en danger.

La bataille doit être menée dans les syndicats pour maintenir le droit à la formation syndicale, en restant vigilant sur les éventuels refus des employeurs. **Il s'agit de ne pas céder aux employeurs qui vont amplifier les pressions pour que les élus et mandatés réalisent des formations en dehors des Organisations Syndicales.** Des accords d'entreprise pour mettre en place des formations communes avec les employeurs pourraient être proposés aux élus. **Il faut s'y opposer catégoriquement.**

La loi prévoit que des accords peuvent déroger à la législation. A nous de négocier des accords à la hausse !

Durée du CFESS

(Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale)

Chaque **salarié à droit à 12 jours de congé formation par an** (18 jours pour les animateurs de stage et pour les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales – CT L2145-1), dans la limite d'un plafond déterminé par la taille de l'entreprise.

Depuis la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, l'article L.2145-7 du Code du travail permet de prendre le congé formation économique, sociale et syndicale sur une demi-journée minimum.



Procédure de demande de CFESS

Pour faire sa demande, le salarié **informe l'employeur au moins 30 jours avant le début du congé**, sauf dispositions d'entreprise plus favorables. Il doit préciser la date et la durée de l'absence, ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage. L'employeur ne peut s'opposer au départ du salarié, que s'il estime que cette absence

pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise (après avis conforme du CSE). Ce refus doit être motivé et notifié dans les 8 jours à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande est considérée comme acceptée. Passé ce délai, le refus n'est plus possible. (CT L2145-11).

Commentaire

CGT

Régulièrement, des employeurs refusent le congé de formation

au-delà des 8 jours prévus par la loi sous des prétextes contestables, et menacent le camarade de le considérer en absence injustifiée s'il décide de suivre quand même sa formation. C'est une tentative de chantage totalement contraire au droit !

Pour contrer les employeurs sur ce terrain, il est important de transmettre votre demande de congé pour formation syndicale en lettre recommandée avec accusé de réception, ou contre décharge. Le délai de 8 jours, au-delà duquel le congé est réputé accepté, ne pourra ainsi pas être remis en cause.

Nous n'avons aucune obligation de communiquer le programme de la formation à l'employeur ! A travers cette exigence patronale, le seul but est de remettre en cause la participation du camarade sous des prétextes fallacieux.

Le temps passé en formation est **assimilé à une durée de travail effectif pour l'ensemble des droits** résultant du contrat de travail (CT L2145-10) Ainsi la prévoyance, ou encore la prime d'intéressement ou de participation, tous les droits attachés au contrat de travail, ne peuvent pas être amputés au prétexte de la participation à une formation syndicale.

Participation du CSE à la formation des Délégués Syndicaux et des représentants de proximité

Le Comité Social et Economique peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux de l'entreprise ainsi qu'à la formation des représentants de proximité, lorsqu'ils existent (CT L2315-61).

Commentaire
CGT

Nous désapprouvons dans sa logique ce qui pourrait apparaître comme un droit nouveau, car les droits et les moyens pour la formation de ces représentants devraient être prévus par la loi et mis à la charge de l'employeur.

Le maintien du salaire pendant le CFESS

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue (CT L2145-6).

Les ordonnances signées par le chef de l'Etat en 2017 ont complètement modifié le mécanisme de remboursement des salaires maintenus qui existait jusqu'alors. En effet, pour toutes les formations s'étant déroulées depuis le 01-01-2018, les employeurs ne peuvent plus demander le remboursement des salaires maintenus aux Organisations Syndicales.

Commentaire
CGT

Le fait que l'ensemble des éléments de rémunération (salaire net et cotisations sociales) soit maintenu correspond à l'une de nos exigences.

Cependant, même si en apparence, cette mesure peut apparaître comme positive, car elle supprime des procédures chronophages avec les difficultés que nous connaissons tous, plusieurs éléments fondent notre opposition à ces mesures :

- Le fait qu'il n'y ait plus l'accord obligatoire du syndicat pour le départ en CFESS, peut favoriser les initiatives personnelles, et ainsi fragiliser les camarades devant un refus opposé par l'employeur. Cela risque d'être le cas particulièrement pour les camarades des PME et TPE.

- Cela pourrait aussi favoriser les « formations communes », projet du MEDEF de longue date repris à son compte par le gouvernement Macron. Ces formations prétendent former les organisations syndicales, avec les employeurs !

Le tout sous couvert de contenu de formation « neutre »... ce qui voudrait dire, exclure toutes les questions de démarche syndicale et de construction du rapport de forces, sans parler de la place des syndicats dans l'entreprise et la société.



Formations CSE et SSCT

Le temps consacré aux formations est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation.



Comité Social et Economique (CSE)

La prise en charge des coûts pédagogiques est assurée par le budget de fonctionnement de l'instance. Le maintien des salaires et le paiement des cotisations sociales afférentes à cette formation sont imputables à l'employeur.

L'article du Code du Travail L2315-63 prévoit que « *dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du Comité Social et Economique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 2145-11, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le Comité Social et Economique. Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L. 2145-5 et suivants* ».

En application de cet article, le financement de la formation économique est à la charge du Comité Social et Economique : il faut entendre par frais de formation économique, les frais d'inscription et de formation, et éventuellement ceux liés aux déplacements des représentants du personnel à cette occasion. En revanche, le salaire des membres du Comité Social Econo-

mique en formation économique est à la charge de l'employeur : en effet, le temps consacré à la formation est pris en application de l'article L 2315-16 du Code du Travail sur le temps de travail, il est rémunéré comme tel et ne s'impute pas sur le crédit d'heures alloué aux représentants du personnel pour exercer leurs fonctions.



Dorénavant, les élus titulaires du CSE ne pourront bénéficier de cette formation qu'une seule fois, dès leur élection. Il ne sera donc plus possible de mettre à jour ses connaissances par une formation régulière aux attributions des membres du CSE ! Cela nous conforte dans l'idée que plus que jamais, nous devons nous former CGT au CSE, afin d'acquérir dès la formation, en plus des textes réglementaires, les bases et les repères CGT.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

La prise en charge des coûts pédagogiques ainsi que le maintien des salaires et le paiement des cotisations sociales afférentes à cette formation sont imputables à l'employeur (CT R2315-20 et CT R2315-21). Le CHSCT n'existe plus et les questions de santé, sécurité et conditions de travail sont désormais fondues dans les attributions du CSE. L'article CT L2315-18 précise que « Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Commentaire

CGT

Cela signifie donc que la formation SSCT est ouverte à tous les membres titulaires du CSE. Toutefois un flou subsiste dans la loi concernant les suppléants : rien n'indique qu'ils soient exclus de la formation ! C'est pourquoi nous devons insister fortement dans les négociations des accords de mise en place du CSE, pour imposer que les suppléants du CSE participent aux formations SSCT, et non pas seulement les membres de la commission SSCT.

La création d'une commission SSCT au sein du CSE fait l'objet d'un accord collectif, qui peut prévoir des modalités de formation exclusivement réservées aux membres de cette commission. Nous devons donc être vigilants sur de telles dispositions, qui favoriseraient l'émergence de « spécialistes » au sein du CSE, affaiblissant le CSE alors que le nombre d'élus sera considérablement diminué. Nous devons veiller à ce que tous les membres du CSE puissent bénéficier de cette formation à chaque renouvellement de mandat.

A la différence de la formation des membres du CSE, « ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non » (CT L2315-17). L'article R2315-11 précise d'ailleurs que « Le renouvellement de la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique fait l'objet de stages distincts de celui organisé en application de l'article R. 2315-9. Ce renouvellement a pour objet de permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner. A cet effet, le programme établi par l'organisme de formation a un caractère plus spécialisé. Il est adapté aux demandes particulières du stagiaire et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité. »

Cette formation est de :

- 5 jours dans les entreprises d'au moins trois cents salariés
- 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés (CT L2315-40).

Elle est dispensée dès la première désignation des membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique (CT R2315-10). Il est toutefois possible pour l'employeur de reporter le congé de formation, dans les limites de l'article CT R2315-19 : « Lorsque pour refuser la demande de congé, l'employeur estime que l'absence du salarié pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, le refus est notifié à l'intéressé dans un délai de huit jours à compter de la réception de la demande. Dans ce cas, le congé formation peut être reporté dans la limite de six mois. »

Commentaire

CGT

Les formations CSE et SSCT représentent un marché juteux, autour duquel gravitent des organismes de tous poils. On y retrouve pêle-mêle des cabinets d'experts, des avocats, des conseillers... dont une large partie est directement ou indirectement attachée aux officines patronales

Certains de ces organismes, souvent « conseillés » par les patrons, prétendent nous apprendre à utiliser le droit pour appuyer la politique patronale. Ainsi, combien de « formations CSSCT » qui fabriquent des « élus techniciens de sécurité » !

A la CGT, nous considérons que le droit ne fait pas tout ! Nos formations consacrent un temps important à la construction du rapport de forces, le seul élément qui peut apporter des droits nouveaux aux salariés.

Tous ces organismes ne sont pas à mettre au même niveau, mais nous devons garder à l'esprit que seule la CGT peut former CGT. Se former CGT est le choix que nous devons privilégier.



2 | De nouveaux droits à conquérir pour se former cgt

Des droits nouveaux pour la formation syndicale

Ne sommes-nous pas un peu timides sur les questions de droit à la formation syndicale ? Ne devons-nous pas faire de cette bataille celle des salariés, pour qu'ils se donnent les moyens de se défendre ?

La bataille sur les droits et moyens de la formation syndicale est tout aussi importante que celle touchant à l'emploi, aux salaires, aux conditions de travail...

Proposons aux salariés de se mobiliser pour revendiquer des droits syndicaux décents

Le passage du délai de demande de congé pour formation syndicale de un mois à 15 jours : il est souvent difficile d'anticiper un mois à l'avance de ce que sera notre disponibilité. Deux semaines sont suffisantes pour permettre à l'employeur d'organiser le travail pendant l'absence du stagiaire, quand il veut bien s'en donner la peine...

Des heures sur le temps de travail, payées par l'entreprise, pour réunir les salariés en assemblée générale : les patrons savent que les décisions prises par la CGT sont d'abord celles des salariés... Ces quelques heures rémunérées, par an et par salarié, encourageront la démocratie sociale revendiquée par la CGT et poseront le véritable rapport de forces. Pouvoir tenir des AG de salariés dans le cadre de notre démarche d'information et de consultation, c'est un tremplin vers la syndicalisation de masse que nous voulons, et vers des moyens supplémentaires pour la formation syndicale.

Augmenter le nombre annuel de jours de formation syndicale pour les formateurs : les 18 jours alloués par la loi pour les animateurs de formation ne leur permettent pas suffisamment de se former eux-mêmes.

Exiger le remplacement des camarades en formation syndicale : pour que la décision de partir en formation syndicale ne soit pas prise en fonction de la charge de travail qui se sera accumulée... ou plus probablement répartie sur les collègues !

Valoriser les compétences développées par les militants en situation de responsabilité : la pratique syndicale développe des compétences, mais la VAES (Valorisation des Acquis par l'Expérience Syndicale) est un dispositif trop peu utilisé dans notre activité syndicale. Des possibilités existent pour que les compétences des militants soient reconnues et valorisées, par l'obtention de diplômes reconnus.



3 | Les formations syndicales de la Fédération

La plupart des formations proposées par la fédération se déroulent en internat dans notre centre de formation Benoit Frachon à Courcelle.

En parallèle, chaque année, un grand nombre de formations SSCT se déroulent dans les territoires. N'hésitez pas à contacter la formation syndicale de la FTM CGT pour toute demande particulière.

En cas de besoin, nous pouvons envisager de tenir certaines de nos formations en province, sur demande d'un syndicat ou d'une USTM. De la même manière, des modules spécifiques peuvent être construits sur demande.



Animation d'un syndicat

5 jours

► Public et pré-requis

Cette formation s'adresse aux camarades en responsabilité dans leur syndicat, leur USTM, leur région... ou souhaitant le devenir.

Afin que tous les stagiaires puissent s'épanouir dans cette formation, il est fortement conseillé d'avoir suivi la Formation Syndicale Générale de niveau 1.

► Pédagogie utilisée

Cette formation de 5 jours est très interactive, et s'appuie en permanence sur les expériences des stagiaires. Des exercices variés et des mises en situation sont prévus tout au long du stage.

► Programme du stage

- Identifier les missions d'une fédération et d'un syndicat
- Structurer une activité de Vie Syndicale
- Structurer une activité revendicative
- Créer et conduire des projets syndicaux
- Impulser le travail collectif
- Mettre en œuvre les éléments favorables à une bonne tenue de réunion
- Gérer les priorités



Délégué syndical central

5 jours

► Public et pré-requis

Cette formation s'adresse aux camarades élus Délégués Syndicaux Centraux ou adjoints, Coordinateurs de Groupes ou adjoints... ou souhaitant le devenir.

Afin que tous les stagiaires puissent s'épanouir dans cette formation, il est fortement conseillé d'avoir suivi la Formation Syndicale Générale de niveau 1, suivie de la formation fédérale Animation d'un Syndicat.

► Pédagogie utilisée

Cette formation de 5 jours est très interactive, et s'appuie en permanence sur les expériences des stagiaires. Des exercices variés et des mises en situation sont prévus tout au long du stage.

► Programme du stage

- Le cadre juridique du DSC
- Le DSC, animateur d'un collectif
- Le DSC et le coût du capital
- Le DSC et la dimension internationale



Syndicalisation / Qualité de Vie Syndicale (QVS)

2 jours

► Public et pré-requis

Cette formation s'adresse à tous les syndiqués volontaires pour travailler la syndicalisation, et améliorer notre organisation, permettant ainsi à chacune et chacun de prendre sa place dans le syndicat. Les stagiaires devront avoir suivi la Formation Syndicale Générale de Niveau 1.

► Pédagogie utilisée

Cette formation est très interactive, et s'appuie en permanence sur les expériences des stagiaires. Des exercices variés et des mises en situation sont prévus tout au long du stage.

► Programme du stage

- Construire et mettre en œuvre un plan de syndicalisation
- S'organiser pour améliorer notre qualité de vie syndicale



Ingénieur, cadre et technicien

5 jours

Ce stage est une action de formation spécifique pour mieux appréhender la syndicalisation et l'organisation des Ingénieurs, Cadres et Techniciens.

Le stage ICT vise à donner aux stagiaires les éléments nécessaires pour se positionner à la fois comme salariés, et syndiqués ICT dans l'entreprise, dans la société, et dans la CGT.

► Public et pré-requis

Tous les syndiqués, ouvriers, employés, ingénieurs, cadres ou techniciens.

► Pédagogie utilisée

Cette formation de 5 jours est très interactive, et s'appuie en permanence sur les expériences des stagiaires. Des exercices variés et des mises en situation sont prévus tout au long du stage.

► Programme du stage

- Rappel historique : les ICT dans la CGT
- Démarche revendicative et vie syndicale organisée
- Salaires / qualifications / classifications. Démarche revendicative « spécifique ».
- Données économiques utiles à l'activité syndicale
- Retour à l'entreprise



La communication est un domaine vaste qui imprègne toutes les sphères de la vie quotidienne. La formation proposée vise à sensibiliser les dirigeants syndicaux au travers d'un apport privilégiant la théorie, les incitant à intégrer la communication dans leurs activités quotidiennes pour faire mieux comprendre la démarche syndicale qu'ils ont à impulser et organiser.

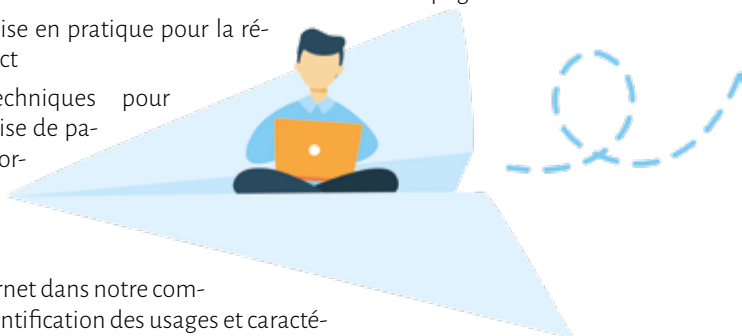
► Public et pré-requis

Cette formation s'adresse aux syndiqués en charge de la communication dans leur syndicat, ou s'intéressant particulièrement à notre communication syndicale.

Les stagiaires devront déjà avoir suivi la Formation Syndicale Générale de niveau 1.

► Programme

- Place et enjeux de la communication dans la bataille des idées
- Echanges sur la place de la communication dans notre activité militante
- Construire un plan de communication et animer une campagne
- Conseils et mise en pratique pour la rédaction d'un tract
- Conseils techniques pour construire sa prise de parole et de comportement face au public et mise en pratique
- La place d'internet dans notre communication: Identification des usages et caractéristiques.



Formation des formateurs **5 jours**

Etre formateur CGT, ça s'apprend !

Le but de cette formation est de développer les capacités nécessaires de tous nos formateurs et formatrices, pour qu'ils soient à même d'animer un thème ou un stage. Ils pourront mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront outillés pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

► Public et pré-requis

Les formateurs et futurs formateurs syndicaux, c'est-à-dire les militants susceptibles d'intervenir et/ou d'animer des stages de formation syndicale.

Les stagiaires devront déjà avoir suivi la Formation Syndicale Générale de niveau 1.

► Programme

- L'accueil dans une formation syndicale ;
- Les caractéristiques de la formation syndicale CGT ;
- Les pratiques en formation syndicale ;
- La communication en formation syndicale.



Comité Social et Economique

5 jours

Cette formation est remise à niveau en permanence pour coller parfaitement aux dernières dispositions législatives. Elle allie la connaissance du droit des CSE, aux repères CGT pour être à l'aise dans son mandat.

► Public et pré-requis

Elu-es titulaires ou non du CSE (voir les droits dans l'entreprise), qui devront déjà avoir suivi la Formation Syndicale Générale de niveau 1.

► Pédagogie utilisée

Cette formation de 5 jours est très interactive, et s'appuie en permanence sur les expériences des stagiaires. Des exercices variés et des mises en situation sont prévus tout au long du stage.

► Programme du stage

- Aperçu historique
- La place et le rôle des élus en lien avec la démarche démocratique CGT
- Notions de base d'économie.
- Les prérogatives du CSE (les consultations obligatoires, la BDES, les expertises, les réunions).
- Les comptes de l'entreprise.
- Les budgets du CSE
- Le Règlement Intérieur.
- La place des ASC au cœur des valeurs de la CGT



Cette formation est a priori de 5 jours, mais nous pouvons construire sur demande une formation de 3 jours pour les salariés des entreprises de moins de 300 salariés. Il est particulièrement recommandé d'avoir suivi la Formation Syndicale Générale de niveau 1.

► Public et pré-requis

Cette formation est destinée aux membres des Commissions Santé et Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), ainsi que tous les membres titulaires du Comité Social et Economique en l'absence de CSSCT.

► Programme

- Rôle central du travail dans la construction ou la destruction de la santé
- Les obligations de l'employeur
- Le protocole électoral
- Droits, missions et attributions des CSE/SSCT – Rapport de forces
- Les enquêtes, les accidents du travail / les maladies professionnelles
- Les risques organisationnels et relationnels – Les troubles psycho-sociaux
- Le règlement interne



* Contacter la Formation Syndicale FTM



4 | Annexes

Modèle de demande de Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale

Nom, prénom

Adresse

Madame la directrice / Monsieur le directeur

Nom de la société

Adresse

Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation], en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

Modèle de demande de congé de formation CHSCT

Nom, prénom
Adresse

Monsieur le directeur
Société (nom)
(Adresse)

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu du ___/___/2016 au ___/___/2016 à _____ pendant ___ jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

► FRAIS PEDAGOGIQUES : ____ € x ___ jours = __, __ (montant fixé chaque année par décret)

► FRAIS DE SEJOUR :

- en externat : 15,25 €, soit le coût d'un déjeuner ;

- ou en internat : 68,61 € en province ou 83,86 € en région parisienne ;

____, __ euros x ___ jours = _____, __ €

► FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

0,17 euros x ____ kms = _____, __ €

PRIX TOTAL : _____, __ €

Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse suivante : (Préciser l'organisateur CGT de la formation ainsi que son adresse)

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

Modèle de demande de congé de formation économique pour les élus au Comité Social et Economique

Nom et Prénom
Adresse
Code postal et ville

Madame la directrice / Monsieur le directeur

Nom de la société

Adresse

Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation économique

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2315-16, L2315-17 et L2315-63 du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

Modèle de demande de congé de formation SSCT

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la directrice / Monsieur le directeur

Nom de la société

Adresse

Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation SSCT

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2315-18, L.2315-40, R.2315-17, R2315-20 et R 2315-21 du Code du Travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en matière de santé, sécurité et des conditions de travail en tant que membre de la délégation du personnel du Comité Social et Economique.

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu du ___ / ___ / 20___ au ___ / ___ / 20___ à _____ pendant ___ jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

► FRAIS PEDAGOGIQUES : ***** € x ___ jours = ___, __ €

► FRAIS DE SEJOUR :

- REPAS MIDI ***** € ***** € X ___ repas = __ €

- REPAS SOIR _____ € ***** € X ___ repas = __ €

- HEBERGEMENT _____ € par nuit ***** € x ___ nuits = __ €

TOTAL = ___, __ €

► FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

_____ € x ___ kms = ___, __ €

PRIX TOTAL : ___, __ €

Si il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : _____

Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse suivante : Formation syndicale FTM CGT, 263 rue de Paris, case 433 - 93514 MONTREUIL CEDEX.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

***** : les tarifs sont fixés par décret chaque année. Les tarifs de l'année en cours sont disponibles dans le modèle de courrier mis à jour sur le site de la fédération : <https://ftm-cgt.fr/formation-syndicale/>



Plan de formation 2019



La fédération édite, chaque année, **un dépliant** dans lequel vous retrouverez l'ensemble des **formations et le calendrier** pour vous aider à réaliser **un plan de formation** pour votre syndicat.

Plus d'infos sur

<https://ftm-cgt.fr/formation-syndicale/>





SAVOIR ÊTRE & AGIR

c'est se former

cgt

| Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT |
 | Formation syndicale | case 433 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil CEDEX |
 | 01 55 82 86 15 | formation.syndicale@ftm-cgt.fr |